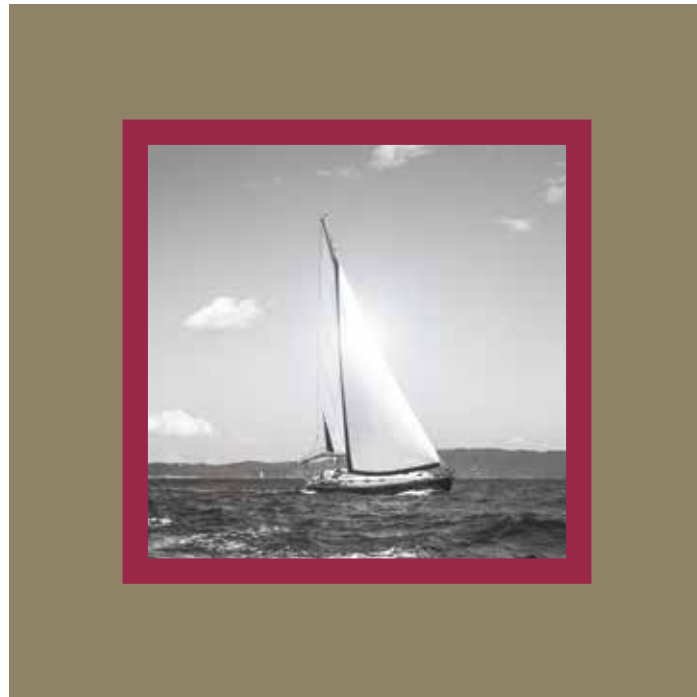


# ZENITH 3

*Investir au cœur de la gestion privée*



**Ce titre de créance complexe émis par Natixis\* est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

**Durée conseillée de l'investissement** : 8 ans jusqu'au 12 janvier 2026

L'investisseur prend également un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.

**Éligibilité** : contrats d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte, compte titres ordinaires

**Période de commercialisation** : du 20 juin 2017 au 6 décembre 2017

**Code ISIN** : FR0013254968

\* Zenith 3 est soumis au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / FitchRatings : A au 8 juin 2017)

*La présente brochure décrit les caractéristiques de Zenith 3 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'est pas rédigé par l'assureur.*

Document à caractère publicitaire



**CAISSE D'ÉPARGNE**



# ZENITH 3

Investir au cœur de la gestion privée

## MÉCANISMES

Avec **Zenith 3**, l'investisseur s'expose au marché actions français. Le montant de remboursement du titre de créance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis et à l'évolution de l'**indice CAC Large 60 EWER** ("l'indice"), composé des 60 plus grandes valeurs de la Bourse de Paris. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du titre de créance), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. L'Indice est pris en compte au cours de clôture.



## MÉTHODE DE REMBOURSEMENT

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Zenith 3 dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Chaque année, aux Dates de Constatation Annuelle\*, on enregistre la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial. Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 15 décembre 2017.

### Remboursement à l'échéance de la 8<sup>e</sup> année :

- **Si à la Date d'Évaluation, le 19 décembre 2025, l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport au Niveau Initial**, et ce quelle que soit la performance enregistrée aux Dates de Constatation Annuelle, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance, le 12 janvier 2026 :

**Le capital initial diminué de la performance négative de l'indice CAC® Large 60 EWER.**  
*L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital pouvant être totale.*

- **Si à la Date d'Évaluation, le 19 décembre 2025, l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport au Niveau Initial**, le remboursement final dépend de la performance de l'Indice enregistrée aux Dates de Constatation Annuelle :

Si la plus haute performance enregistrée est **supérieure ou égale à +36 %** par rapport au Niveau Initial, l'investisseur bénéficie du :

**Capital initial**  
+  
**la plus haute performance**

Si la plus haute performance enregistrée est **inférieure à +36 %** par rapport au Niveau Initial, l'investisseur bénéficie du :

**Capital initial**  
+  
**un gain de 4,50 % par année écoulée**

*Soit un remboursement de 136 %  
(TRA\*\* de 3,87 %)*

Pendant la Période de Commercialisation (du 20 juin 2017 au 6 décembre 2017) et jusqu'à la Date de Constatation Initiale du 15 décembre 2017, le prix d'achat de **Zenith 3** progressera selon un **taux fixe annuel de 1 %\*\***.

\* Dates de Constatation Annuelle : 21 décembre 2018, 20 décembre 2019, 18 décembre 2020, 17 décembre 2021, 16 décembre 2022, 15 décembre 2023, 20 décembre 2024, 19 décembre 2025

\*\*TRA : Taux de Rendement Annualisé / taux fixe annuel : hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Les conditions spécifiques à la commercialisation de Zenith 3 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation BPCE Vie et CNP Assurances sont détaillées dans un encadré plus loin.

# PRÉSENTATION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER, INDICE COMPOSÉ DES 60 PLUS GRANDES CAPITALISATIONS DU MARCHÉ ACTIONS FRANÇAIS

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

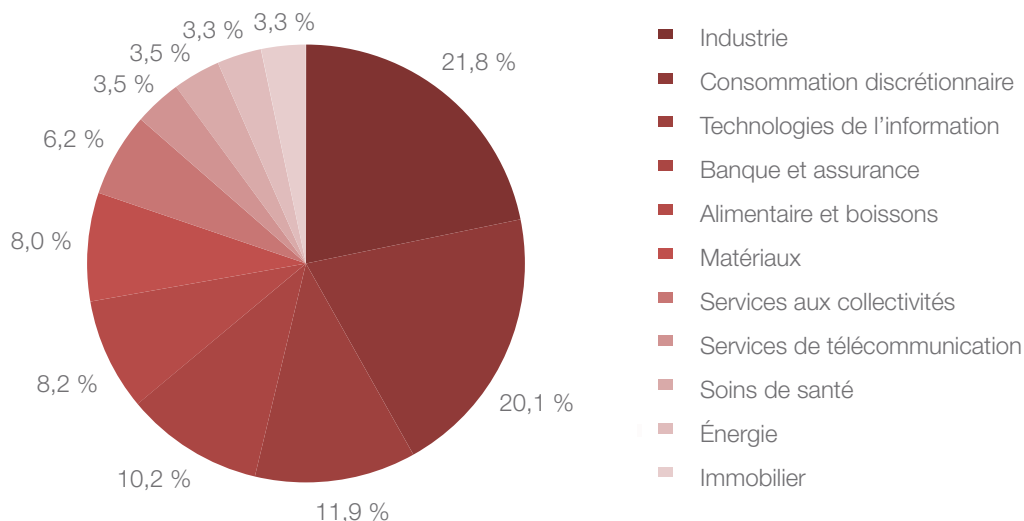
Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont **équipondérées**, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice. Euronext calcule l'Indice **de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 8 dernières années s'élève à 4,09 %**. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), sur le site dédié de Natixis ([www.ce.natixis.com](http://www.ce.natixis.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (code Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

Valeurs présentes dans le CAC 40*	
ACCOR	MICHELIN
AIR LIQUIDE	NOKIA
AIRBUS GROUP	ORANGE
ARCELORMITTAL	PERNOD-RICARD
ATOS	PEUGEOT
AXA	PUBLICIS GROUPE
BNP PARIBAS	RENAULT
BOUYGUES	SAFRAN
CAP GEMINI	SANOFI
CARREFOUR	SCHNEIDER ELECTRIC
CIE DE SAINT-GOBAIN	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CREDIT AGRICOLE	SODEXO
DANONE	SOLVAY
ENGIE	TECHNIP
ESSILOR INTL	TOTAL
KERING	UNIBAIL-RODAMCO
L'ORÉAL	VALEO
LAFARGEHOLCIM	VEOLIA ENVIRONNEMENT
LEGRAND	VINCI
LVMH	VIVENDI

Valeurs présentes dans le CAC NEXT 20*
ALSTOM
ARKEMA
BUREAU VERITAS
CASINO GUICHARD PERRACHON
DASSAULT SYSTEMES
EDF
EIFFAGE
GEMALTO NV
GROUPE EUROTUNNEL
HERMÈS INTERNATIONAL
ILIAD
INGENICO GROUP
KLEPIERRE
NATIXIS
SCOR
SES
STMICROELECTRONICS
SUEZ ENVIRONNEMENT
THALES
ZODIAC AÉROSPACE

## RÉPARTITION SECTORIELLE\* DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER



\*Source : Bloomberg au 16 mai 2017



# ZENITH 3

Investir au cœur de la gestion privée

## SCÉNARI D'ÉVOLUTION DE L'INDICE

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarii n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Zenith 3. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

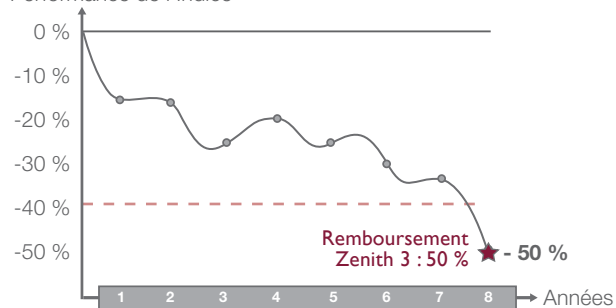
Le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans **Zenith 3** dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

★ Niveau de remboursement final   ● Constatation de l'Indice   - - - Seuil de perte en capital à l'échéance   — Évolution de l'Indice

### Scénario défavorable

Baisse continue de l'Indice sur 8 ans, baisse de plus de 40 % à la Date d'Évaluation

Performance de l'Indice



- À la Date d'Évaluation, l'Indice baisse de plus de 40 % et atteint -50 % par rapport au Niveau Initial. Le capital est impacté par cette baisse quelles que soient les performances constatées aux Dates de Constatation Annuelle.
- L'investisseur subit une perte en capital de 50 % à l'échéance.

**Remboursement final : 50 % du capital initial**

Plus haute performance enregistrée : -15%

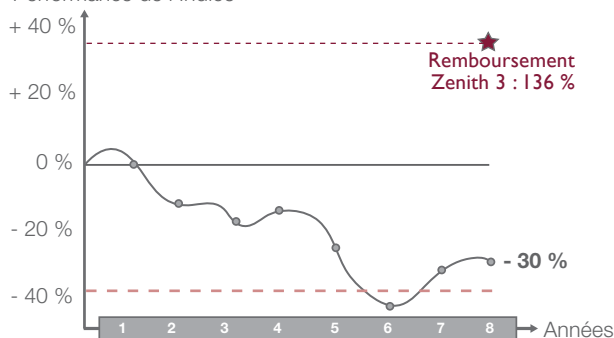
Performance finale de l'Indice : -50 %

TRA : -8,19 % (identique à un investissement direct dans l'Indice)

### Scénario médian

Baisse de l'Indice sur 8 ans, baisse de moins de 40 % à la Date d'Évaluation

Performance de l'Indice



- À la Date d'Évaluation, l'Indice baisse de moins de 40 %. Le remboursement final de Zenith 3 est donc déterminé par la plus haute performance enregistrée aux Dates de Constatation Annuelle.
- La plus haute performance de l'Indice enregistrée aux Dates de Constatation Annuelle est de 0 %, elle est donc inférieure à +36 %.
- À l'échéance, l'investisseur bénéficie de son capital initial augmenté d'un gain de 4,50 % par année écoulée soit un remboursement final de 136 %.

**Remboursement final : 136 % du capital initial**

Plus haute performance enregistrée : 0 %

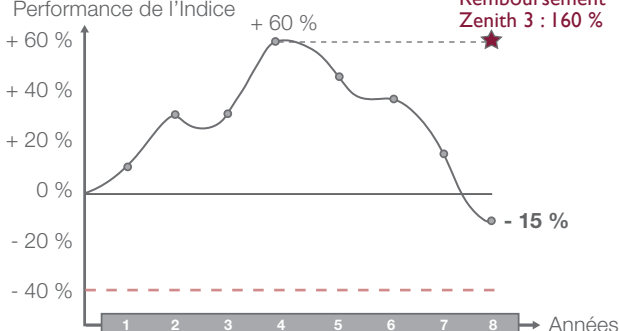
Performance finale de l'Indice : -30 %

TRA : +3,87 % (contre -4,30 % pour un investissement direct dans l'Indice)

### Scénario favorable

Forte hausse de l'Indice sur 4 ans, puis baisse progressive jusqu'à la Date d'Évaluation

Performance de l'Indice



- En année 4, à la Date de Constatation Annuelle, la performance de l'Indice atteint +60 %, il s'agit de la plus haute performance enregistrée aux Dates de Constatation Annuelle.

- À la Date d'Évaluation, l'Indice baisse de moins de 40 %. Le remboursement final est donc déterminé par les performances enregistrées aux Dates de Constatation Annuelle. La plus haute performance est de +60 %, soit supérieure à +36 %, l'investisseur bénéficie donc à l'échéance de son capital initial et de cette plus haute performance, soit un remboursement final de 160 %.

**Remboursement final : 160 % du capital initial**

Plus haute performance enregistrée : +60 %

Performance finale de l'Indice : -15 %

TRA : +5,97 % (contre -1,98 % pour un investissement direct dans l'Indice)

TRA : Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

## AVANTAGES

- » Si à la Date d'Évaluation, l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie à l'échéance du capital initial et de la plus haute performance enregistrée aux Dates de Constatation Annuelle, si cette performance est supérieure à +36 %.
- » Si à la Date d'Évaluation, l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, et que la plus haute performance enregistrée aux Dates de Constatation Annuelle est inférieure à +36 %, alors l'investisseur bénéficie à l'échéance du capital initial et d'un gain de 4,50 % par année écoulée, soit un remboursement de 136 % (équivalent à un TRA\* de 3,87 %).

## INCONVÉNIENTS

- » Zenith 3 présente **un risque de perte en capital** à l'échéance, si à la Date d'Évaluation, l'Indice a perdu plus de 40 % par rapport au Niveau Initial. Dans ce cas, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance égale à la performance négative de l'Indice. Cette perte peut être totale.
- » La revente de Zenith 3 sur le marché secondaire avant l'échéance du 12 janvier 2026 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend **un risque de perte en capital** non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de la valeur de marché de Zenith 3 pourra différer de l'évolution de l'Indice. Le rendement de Zenith 3 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour du seuil de -40 % par rapport au Niveau Initial.
- » L'indice CAC® Large 60 EWER ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du titre de créance), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %.
- » L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance).

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Zenith 3 est notamment exposé aux risques suivants :

- » **Risque découlant de la nature du titre de créance** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de Zenith 3 pourra différer de l'évolution de l'Indice.
- » **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER et donc à l'évolution du marché actions français.
- » **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- » **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité de Zenith 3, voire même le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la Date d'Échéance.
- » **Risque de perte en capital** : en cas de baisse de l'Indice supérieure à 40 % à la Date d'Évaluation, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.
- » **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation, le 20 juin 2017. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à Zenith 3.
- » **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

\*TRA : Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.



# ZENITH 3

*Investir au cœur de la gestion privée*

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

**Caractéristiques et évolution du titre de créance complexe Zenith 3 et de l'indice CAC® Large 60 EWER :**

[www.ce.natixis.com](http://www.ce.natixis.com)

Forme juridique	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / FitchRatings : A au 8 juin 2017)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013254968
Éligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation, compte titres ordinaires
Période de Commercialisation	Du 20 juin 2017 (9h00) au 6 décembre 2017 (17h00)
Valeur Nominale	100 €
Prix d'Émission	100 %
Commission de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie du titre de créance, des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte titres ordinaire (la revente du titre de créance est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE Index ; Code ISIN : FR0012663334). Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.
Date d'Émission	20 juin 2017
Date de Constatation Initiale	15 décembre 2017
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER le 15 décembre 2017
Date(s) de Constatation Annuelle	21 décembre 2018, 20 décembre 2019, 18 décembre 2020, 17 décembre 2021, 16 décembre 2022, 15 décembre 2023, 20 décembre 2024, 19 décembre 2025 (l'Indice est constaté au niveau de clôture).
Date d'Évaluation	19 décembre 2025
Date d'Échéance	12 janvier 2026
Périodicité et Publication de la Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site <a href="http://www.ce.natixis.com">www.ce.natixis.com</a> .
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des titres de créance à leur valeur de marché chaque jour ouvré où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Commission de distribution	L'Émetteur versera aux distributeurs une commission maximale de 5,00 % du montant placé pendant la période de commercialisation.
Lieu d'admission à la cotation des titres de créance	Euronext Paris
Agent de Calcul du titre de créance	CACEIS Bank Luxembourg
Documentation juridique des titres de créance	Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, visé par l'AMF le 13 juin 2017 (n° de visa 17-270) et les Conditions Définitives de l'émission datées du 16 juin 2017. Ils sont disponibles sur le site de l'AMF ( <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ), sur le site dédié de Natixis ( <a href="http://www.ce.natixis.com">www.ce.natixis.com</a> ), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France).

## CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur. Les Caisses d'Épargne sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :

- BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances.
- BPCE Vie est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du titre de créance Zenith 3 en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du titre de créance, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances pouvant décider d'acquiescer ce titre de créance.

---

**Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis. Une information complète sur Zenith 3, notamment ses facteurs de risques inhérents à Zenith 3 ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base, tel que modifié par ses suppléments successifs (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.**

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT ZENITH 3 DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION BPCE VIE ET CNP ASSURANCES

Pour un investissement réalisé pendant la période de commercialisation sur le support Zenith 3 en tant que support en unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions suivantes s'appliquent :

Le support Zenith 3 est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance du 12 janvier 2026. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance prévue.

L'adhérent/souscripteur peut, en effet, prendre **un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale** :

- » s'il est contraint de demander un rachat total ou partiel du montant investi sur le support Zenith 3 avant l'échéance prévue ;
- » s'il souhaite effectuer un **arbitrage** en sortie du support Zenith 3 avant l'échéance prévue ;
- » ou en cas de décès, qui entraîne le dénouement du contrat avant l'échéance prévue, lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.

Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le support Zenith 3 à une autre date que l'échéance finale, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier du rendement espéré du support Zenith 3, déduction faite des frais applicables détaillés ci-après.

Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation : à toute performance affichée par le support Zenith 3, qu'elle soit positive ou négative, les **frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance** du contrat d'assurance vie, de capitalisation doivent être déduits.

Fiscalité applicable à un investissement dans le support Zenith 3 dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation : les dispositions fiscales, en vigueur, propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation lui sont applicables.



## AVERTISSEMENT

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENNT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Zenith 3 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être négative.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance complexe décrit. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission d'obligations de 10 000 000 000 € de l'Émetteur a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des marchés financiers («AMF») sous le visa n°17-270. Le Prospectus de Base, ses suppléments successifs et les Conditions Définitives de l'émission datées 16 juin 2017 sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), sur le site dédié de Natixis ([www.ce.natixis.com](http://www.ce.natixis.com)), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France).

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation le 20 juin 2017. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

## AVERTISSEMENT D'EURONEXT

« CAC® Large 60 EWER » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, qui ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Capital de 5 019 776 380,80 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

